

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—
Comté de Rivière du Loup Municipalité civile de St-François
(Comté municipal) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms	<u>Jos Arthur Raoul Segnon</u>	12. Nom et prénoms	<u>Jeanne Antoinette Soucy</u>
3. Occupation	<u>Commis-marchand</u>	13. Occupation	<u>menagère</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé	<u>célibataire</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée	<u>célibataire</u>
5. Âge	<u>20 sept. 1910 - 36 ans</u>	15. Âge	<u>30 octobre 1915 - 31 ans</u>
6. Religion	<u>Catholique Romain</u>	16. Religion	<u>Catholique Romain</u>
7. Résidence	<u>Trois Pistoles</u> (Domicile habituel)	17. Résidence	<u>St-François</u> (Domicile habituel)
8. Lieu de naissance	<u>Pleuebec</u> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance	<u>Pleuebec</u> (Province ou pays)
9. Lieu de naissance de son père	<u>Pleuebec</u> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père	<u>Pleuebec</u> (Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire?	<u>oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire?	<u>oui</u>
11. L'époux sait-il écrire?	<u>oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire?	<u>oui</u>
22. Date du mariage	<u>14 septembre 1946</u> (jour) (mois) (année)	23. Par licence ou par bans	<u>bans</u>

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—
(a) Nom de la paroisse ou église St-François (b) Municipalité civile de St-François
(c) Date 14 septembre 1946 (d) Comté (municipal) Riv du Loup
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil
dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Honoré Drapeau
Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici C.R.

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

ÉCRIRE LISIÈREMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE. CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.